



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le préfet de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires  
des communes du département

*en communication à :*

*Mesdames et Monsieur les sous-préfets*

*Mesdames et Messieurs les chefs des services  
déconcentrés de l'État*

*Madame le directeur départemental de l'office national des  
anciens combattants et victimes de guerre*

*Messieurs les agents de sécurité de la préfecture*

Laon, le 15/06/2020

Objet : Pavoisement des édifices publics et message à l'occasion de la Journée nationale commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le jeudi 18 juin 2020

P.J Message de Madame la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

La journée nationale commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi est célébrée le 18 juin de chaque année, conformément au décret 2006-313 du 13 mars 2006.

Vous trouverez ci-joint le message de Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées que je vous invite à lire au cours de la cérémonie que vous organiserez dans votre commune, dans le respect des mesures barrières.

Une cérémonie départementale sera organisée en format restreint au monument aux morts de Laon.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales toute la journée du jeudi 18 juin 2020, à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Ziad KHOURY